

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026 - 11

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-11

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12/06/2025, dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ou des comptes de gestion et administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption de ces comptes, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU ou des comptes de gestion et administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, il sera proposé au Conseil Municipal :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- **DE PRÉCISER** que si le CFU ou le compte de gestion venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ou des comptes de gestion et administratif, dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2025	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de fonctionnement 2025	188 976.36€
B. Résultats antérieurs reportés	77 382.71€
C. Résultat à affecter = A + B <i>Si négatif report du déficit ligne D 002</i>	266 359.07€
Résultat d'investissement	
D. Résultat d'investissement 2025	- 23 621.23€
E. Résultat antérieurs reportés <i>D 001 si déficit</i> <i>R 001 si excédent</i>	- 41 690.56€
F. Résultat net d'investissement	- 65 311.79€
G. Restes à réaliser 2025	- 7 944.11€
H. Besoin de financement F + G	- 73 255.90€
C. Affectation = I + J	266 359.07€

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

166 359.07€

ID : 029-212900815-20260310-2026_11-DE

I. Affectation en réserves R1068 en investissement <i>Minimum couverture de besoin de financement</i>	
J. Report en fonctionnement R 002	100 000.00 €
F. Déficit d'investissement reporté D 002	- 65 311.79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2025 ci-dessus pour le budget principal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT

BUDGET PRINCIPAL

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
COMMUNE		
Recettes de fonctionnement	1 765 048,35 €	a1
Dépenses de fonctionnement	1 576 071,99 €	b1
Résultat brut de la section de fonctionnement	188 976,36 €	A1 = a1 - b1
Résultats N-1 reporté (002)	77 382,71 €	B1
Résultat net de fonctionnement COMMUNE	266 359,07 €	C1 = A1 + B1
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	260 860,35 €	A
Dépenses d'investissement	284 481,58 €	B
Résultat brut de la section d'investissement	- 23 621,23 €	RBI = A - B
Résultats N-1 reportés (001)	- 41 690,56 €	C
Résultat net d'investissement D001	- 65 311,79 €	D = RBI + C (A reporter)
RESTES À REALISER		
Restes à réaliser en recettes	- €	A
Restes à réaliser en dépenses	7 944,11 €	B
Solde des RAR	- 7 944,11 €	E = A - B
Excédent de financement		F = D + E
Besoin de financement F = D + E	- 73 255,90 €	F = D + E
REPRISE Résultat Net Fonctionnement	266 359,07 €	RNF
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F) exercice n	266 359,07 €	G (A reporter)
2) Report en fonctionnement R002 exercice n	100 000,00 €	H = RNF - G (A reporter)

Attesté par le comptable public le
Mme Flavie ROBIN

Par procuration
l'adjoint
Jean-Philippe LAMIELLE
Inspecteur

Service de Gestion Comptable de CHATEAULIN
5, Place Kerjean - CS 90055
29150 CHATEAULIN

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026 - 12

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-12

OBJET : Taux fiscalité locale 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective au 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer en 2026, les taux comme suit :

Taux	2025	2026
Taxe d'habitation	14.71%	14.71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.98%	34.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.12%	45.12%

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,71 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.12%

-CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 13

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-13

OBJET : Budget principal - Vote du budget 2026

Vu la présentation du budget à la commission finance du jeudi 05 mars 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2026 (M57)	
Dépenses 2026	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	574 200,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	804 900,00€
014 - Atténuation de produits	21 300,00€
023 - Virement à la section d'investissement	156 919,41€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 950,35€
65 - Autres charges de gestion courante	98 000,00€
66 - Charges financières	27 470,24€
67 - Charges spécifiques	1 000,00€
68 - Dotations aux amortissements et provisions	42 500,00€
Total dépenses de fonctionnement	1 766 240,00 €
Investissement	
001 – Solde d'exécution	65 311,79€
040 - Opération d'ordre de transfert	0,00€
041 - Opération patrimoniales	0,00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 762,51€
20 - Immobilisations incorporelles	160 172,00€
204 - Subventions d'équipement versées	8 200,00€
21 - Immobilisations corporelles	227 130,92€
23 – Immobilisations en cours	0,00€
27 – Autres immobilisations	500,00€
Total dépenses d'investissement	571 077,22€
Recettes 2026	
Fonctionnement	
002 - Report de fonctionnement	100 000,00€
013 - Atténuations de charges	1 000,00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 208,00€
73 - Impôts et taxes	148 060,00€
731 - Fiscalité locale	873 242,00€
74 - Dotations participations et subventions	468 707,00€
75 - Autres produits de gestion courante	50 000,00€
76 - Produits financiers	23,00€
77 - Produits exceptionnels	0,00€
Total recettes de fonctionnement	1 766 240,00€

Investissement	
001 - Solde d'exécution positif reporté	0,00€
021 - Virement de la section de fonctionnement	156 919,41€
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 950,35€
041 - Opérations patrimoniales	0,00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	313 619,07€
<i>Dont :</i>	
10222 – FCTVA	134 260,00€
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	166 359,07€
13 - Subventions d'investissement	131 500,00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€
Total des recettes d'investissement	690 026,37€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026 - 14

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026 - 14

OBJET : Approbation du procès-verbal du 03 février 2026

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 03 février 2026 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 23 décembre 2025
- 2) Devis - Installation d'un coffret de distribution électrique au Gymnase
- 3) Pont du Crann - Convention constitutive du groupement de commandes
- 4) Subvention course Redadeg 2026
- 5) Devis – Finalisation du Plan Local d'Urbanisme P.L.U
- 6) Contrat d'assurance des risques statutaires
- 7) Devis - Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Camp d'Arthus
- 8) Devis – Réfection du mur de soutènement du 26 rue Laennec
- 9) Cession de terrain au profit de la commune – Parcelle AE 234

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 03 février 2026
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 – 15

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-15

OBJET : Attribution de subvention dans le cadre de voyage scolaire

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de participation financière de la Commune aux voyages scolaires des élèves résidant à Huelgoat et scolarisés au collège Jean Jaurès pour les années 2025 et 2026.

Il est proposé d'attribuer une aide d'un montant maximal de 100€ par élève, dans les conditions suivantes :

- la participation communale est limitée à 100€ par enfant, quel que soit le nombre de voyages scolaires effectués au cours de l'année ;
- l'aide est accordée uniquement si la famille conserve un reste à charge après déduction des autres aides éventuellement perçues ;
- si le reste à charge de la famille est inférieur à 100€, la participation de la Commune sera égale au montant du reste à charge ;
- si le reste à charge est supérieur ou égal à 100€, l'élève bénéficiera de l'intégralité de l'aide de 100€.

Le collège Jean Jaurès remettra un reçu aux familles bénéficiaires, permettant de justifier l'attribution de cette participation.

L'assemblée est invitée à délibérer et à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	11
Voix Contre :	0
Abstention :	0

DECIDE d'octroyer une participation financière de 100€ pour les élèves résidant à Huelgoat et participant aux voyages scolaires organisés par le collège Jean Jaurès ;

DECIDE de verser directement la subvention aux familles concernées, sur présentation d'un justificatif ou reçu délivré par le collège Jean Jaurès.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 – 16

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-16

OBJET : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un city stade – validation de l'offre du bureau d'études PermAberS

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de l'offre d'équipements à destination des jeunes de la commune, la municipalité souhaite engager un projet de création d'un city stade dans la zone du stade.

Afin d'accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de ce projet, la commune a sollicité le bureau d'études PermAberS, de Landéda, pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude a pour objectif de fournir aux élus un outil d'aide à la décision afin d'identifier la parcelle la plus adaptée à l'implantation du futur équipement, ainsi que de définir les modalités d'aménagement les plus pertinentes.

La mission proposée par le bureau d'études comprend notamment :

- un diagnostic du site et une esquisse d'aménagement,
- la proposition de deux scénarios d'implantation du city stade et l'aménagement de ses abords en lien avec le complexe sportif et les quartiers adjacents,
- une phase de concertation publique et de consultation des partenaires sur la base des deux scénarios esquissés et chiffrés,
- l'élaboration d'une faisabilité consolidée sur le scénario retenu, ainsi que la communication du projet auprès du public.

Le montant de cette mission s'élève à 12 500 € HT.

Par ailleurs, la réalisation de cette étude nécessite une mission complémentaire de relevés et d'analyses techniques, comprenant notamment :

- un relevé parcellaire (topographie, réseaux et autres composantes du site),
- une étude de gestion des eaux pluviales,
- une étude géotechnique.

Ces prestations seront réalisées par le prestataire Géo 2 Concept pour un montant total de 7 390 € HT.

Le montant total de l'étude de faisabilité s'élève donc à 19 890 € HT.

Le Maire précise également que ce futur équipement bénéficiera d'un financement de l'Amicale Laïque de Huelgoat, contribuant ainsi à la réalisation du projet.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'améliorer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs à destination des jeunes ;

CONSIDERANT le projet de création d'un city stade au sein de la zone du stade communal ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une étude préalable afin d'identifier la parcelle la plus adaptée à l'implantation de cet équipement et d'en définir les modalités d'aménagement ;

CONSIDERANT les propositions présentées par le bureau d'études PermAberS et par le prestataire Géo 2 Concept ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	11
Voix Contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 029-212900815-20260310-2026_16-DE

APPROUVE la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un city stade au sein de la zone du stade communal ;

VALIDE la proposition du bureau d'études PermAberS pour un montant de 12 500 € HT ;

VALIDE la mission complémentaire de relevés et d'analyses techniques confiée au prestataire Géo 2 Concept pour un montant total de 7 390 € HT ;

APPROUVE le montant total de la prestation, s'élevant à 19 890 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 – 17

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.

Absent(s) : Madame Marie-Brigitte BRETHERS, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.

Procuration :

Secrétaire de Séance : Claude MOREL.

N° d'ordre : 2026-17

OBJET : Attribution d'une aide financière exceptionnelle à Monsieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation particulière de Monsieur Michael Bolland, hébergé à l'EHPAD Mont Le Roux depuis janvier 2026.

Monsieur Bolland se trouve en situation d'isolement social important et ne maîtrise pas la langue française. Ses enfants, résidant au Royaume-Uni, bien qu'ayant l'obligation alimentaire, ne sont actuellement pas en mesure de faciliter les démarches administratives et sociales nécessaires.

Monsieur Bolland ne dispose pas des capacités suffisantes pour gérer seul sa situation administrative et financière. La vente de sa maison située à Huelgoat, indispensable à la stabilisation de sa situation, ne peut être initiée par lui-même. Dans ce contexte, la mise en place d'une sauvegarde de justice est nécessaire afin d'assurer une gestion sécurisée de ses intérêts.

Cette procédure requiert l'intervention d'un médecin expert dont les honoraires s'élèvent à 185 €. Monsieur Bolland perçoit le minimum vieillesse et ne dispose d'aucune épargne lui permettant d'assumer cette dépense exceptionnelle, qui s'ajoute aux charges courantes de sa maison et au paiement de l'EHPAD.

CONCIDERANT la situation de vulnérabilité de Monsieur Bolland ;

CONSIDERANT l'impossibilité pour lui de financer seul les honoraires du médecin expert nécessaires à la mise en place d'une sauvegarde de justice ;

CONSIDERANT l'intérêt social d'un accompagnement adapté des personnes âgées en situation d'isolement ;

CONSIDERANT que cette aide sera versée directement à l'organisme ou au professionnel concerné, sur présentation des justificatifs correspondants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	11
Voix Contre :	0
Abstention :	0

ACCORDE à Monsieur Michael Bolland une aide financière exceptionnelle d'un montant de 185 € afin de permettre le règlement des honoraires du médecin expert.

CHARGE monsieur le maire de suivre la bonne exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

